MELANGES RELIGIEUX,

Scientifiques, Politiques et Littéraires.

VOL. 6. MONTREAL, VENDREDI, 28 JUILLET 1843. No. 33

SUR LES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE.

Nous avons plusieurs fois parlé de la congrégation des *Oblats de Marie Immaculée*, fondée à Aix par M. l'évêque actuel de Marseille. Cette congrégation prend tous les jours un accroissement qui permet d'espérer les plus heureux résultats pour le bien des ames.

Etablie en 1815, elle multiplia tellement ses bonnes œuvres, surtout dans le ministère des missions, qu'en 1827 sept évêques, dont elle avait évangélisé les diocèses dans le midi de la France, intervinrent en sa faveur par un acte solennel, à l'effet de la faire approuver canoniquement par le Saint-Siége. Mise au rang des instituts reconnus par l'Eglise en vertu de lettres apostoliques données le 17 février 1827, elle prit bientôt une plus grande extension. Elle eut des maisons à Aix, à Marseille, dans le Dauphiné, dans le Languedoc, dans le comtat Vanaissin et en Corse, et elle fut ensuite chargée en outre de la direction du grand séminaire de Marseille et de celui d'Ajaccio, où Mgr. Guibert, l'un de ses membres, était en dernier lieu supérieur. On ne saurait compter le nombre des missions qu'elle a données avec un succès qui partout atteste une véritable vocation spéciale pour ce genre de ministère. Les résultats en sont étonnans, même pour les hommes les plus accoutumés à ces effets de la grâce. La bénédiction du ciel est visible au milieu de toutes les populations dont cet institut entreprend la conversion.

L'année dernière, il a fait dans le Canada une fondation, qui dès le début a eu des suites telles qu'on ne pouvait s'en promettre de semblables. L'établissement formé dans cette partie de l'Amérique est des plus prospères. C'est un grand sujet de consolation pour le prélat, fondateur de l'institut, ainsi que pour son clergé, dont déjà plusieurs membres se sont réunis aux Oblats devenus chers à tout le pays. On les demande dans divers diocèses du nord de l'Amérique, et il est à présumer qu'ils y feront bientôt de nouveaux établissemens. C'est généralement le vœu des catholiques de ces contrées, en même temps que des évêques qui trouvent en eux des auxiliaires d'autant plus utiles, que leur zèle ne recule devant aucune difficulté. Ils sont entrés, quand il l'a fallu, dans la controverse avec les protestans, ou plutôt avec leur ministres, et toujours avec le plus grand applaudissement des amis de la vérité. La foi catholique a su triompher d'une manière éclatante dans une conférence publique que les Oblats ont eue dans le Canada avec les prédicateurs de l'hérésie.

Les missionaires Oblats de Marie Immaculée autres que ceux du même nom qui ont été fondés en Piémont, (quoiqu'on les confonde quelquefois avec ceux-ci) viennent de former un nouvel établissement dans la Grande-Bretagne. C'est le jour de Pâque qu'il a été constitué à Penzance (comté de Cornouailles) ; c'est-à dire que ce jour là la communauté a ouvert son église au public et a commencé son ministère ostensiblement. Cette église, qui est assez grande, vient d'être à peine bâtie ; elle n'était pas même entièrement terminée intérieurement. On l'avait magnifiquement décorée avec des draperies prêtées à cet effet par les catholiques et par les protestans eux-mêmes. Elle a été bénie solennellement par le père Young, qui a célébré la première messe au milieu du concours de tous los catholiques de la contrée. Le père Daly, Irlandais, a dit ensuite la seconde messe, et vers les onze heures, la messe solennelle a été chantée par le père Aubert, Français, qui est le supérieur de la mission. Immédiatement après l'Evangile, le père Young a prononcé un discours fort remarquable, et qui a vivement intéressé l'assistance. Tous les catholiques de la contrée étaient à cette réunion, ainsi que beaucoup de protestants qui formaient les deux tiers de l'assemblée. Le soir vêpres solennelles, sermon du père Daly, courte allocution du père Aubert, qui a témoigné en anglais sa joie d'un si heureux commencement. Cette joie était partagée par tous les catholiques qui n'avaient pas vu, dans ce pays, l'exercice de leur religion depuis le schisme. Les protestans eux-mêmes en étaient pénétrés, et, bien que la curiosité eût quelque part à leur présence aux offices, cependant il y avait de leur part de la bienveillance pour les missionaires, et une sorte de sympathie pour leur œuvre. Leur attitude a été constamment celle d'un profond respect dans le lieu saint. Ils ont été frappés des trois discours qu'ils ont entendus, et qui, dès le début, leur ont montré la foi catholique sous un aspect qui leur était inconnu, trompés qu'ils étaient par les assertions de leurs ministres, attentifs à les entretenir dans une aversion constante contre Rome. Ils se sont pour la première fois associés pendant tout le jour à la solennité de Pâque, célébrée par la véritable Eglise. Les missionaires étaient étonnés eux-mêmes des dispositions qui se manifestaient universellement, et ils appliquaient avec transport à ce qui se passait le chant du jour : *Hæc dies quam fecit Dominus exultemus et lætemur in eâ.*

L'inauguration de l'établissement de Penzance mérite d'autant plus d'être citée, que les circonstances qui l'ont accompagnée promettent les plus beaux résultats pour l'avenir. Dans tout le comté de Cornouailles, qui renferme environ cinq cent mille ames de population, il n'y avait que deux chapelles catholiques à une grande distance l'une de l'autre. La nouvelle Eglise, qui est la troisième, se trouve à l'extrémité sud-ouest du comté. Jusqu'à présent la religion catholique s'y trouvait dans un état déplorable. Les quelques Irlandais disséminés ça et là, n'ayant aucun moyen de pratiquer leur religion et s'étant mariés la plupart à des femmes protestantes, avaient fini par devenir eux-mêmes protestans, par le fait. Les enfans étaient élevés dans la religion de leur mère, et, le père une fois mort, il ne restait presque plus de traces de catholicisme dans la famille. Tel était depuis des siècles l'état du comté de Cornouailles. Les méthodistes y dominaient depuis quelque temps, et opposaient les plus grands obstacles à la foi catholique. Touché d'un obstacle aussi triste et animé d'un saint zèle, le père Young, passait par occasion dans ce pays, lorsqu'il résolut de se dévouer à l'œuvre de sa régénération religieuse sans autre fond qu'une confiance sans bornes à la providence. Il a commencé, il y a deux ans, la construction de l'Eglise catholique ; et aidé par sa famille, qui est riche, et encore plus par le peuple généreux de Dublin, il a pu continuer sans interruption ce bel édifice et l'amener à l'état où il se trouve aujourd'hui. Il a dû compter un peu sur une sorte d'inspiration prophétique, en faisant construire cette église sur un plan aussi large, et regarder bien plutôt l'avenir que le présent ; car le nombre des catholiques est encore très-restreint, même en comptant tous ceux qui, de plusieurs lieues à la ronde, sont venus assister à la fête. Mais, de fait, son inspiration paraît n'être pas trompeuse. Déjà, par le moyen de petites publications imprimées à Londres par une société catholique, et distribuées avec zèle, depuis plus d'un an, par les Irlandais dans tous les quartiers de la ville et dans les environs, un changement notable s'est opéré dans les esprits ; et la preuve, c'est que les mêmes hommes que le nom seul de catholique faisait entrer quelque fois en fureur, viennent à présent par centaines dans l'église catholique pour voir les cérémonies et entendre les instructions. Plusieurs se sont déjà convertis, un bien plus grand nombre est disposé à les imiter. Ce peuple est au fond bon et naturellement religieux, et c'est la raison qui en a porté tant d'entre eux à se jeter dans le méthodisme, qui, par sa rigidité apparente et son exaltation sentimentale, répond mieux aux dispositions natives des habitans de ce pays séparé du reste du monde, et d'un peuple à l'ame sensible et dominée par la réflexion, au caractère doux et méditatif. Les puséystes ont fait beaucoup de progrès à Penzance dans ces dernières années. Ils ont même une chapelle pour les réunions. On en augure bien, car ils sont aux trois quarts catholiques. Leurs doctrines sont presque les nôtres : ils éclaircissent la voie, font tomber les préjugés, et préparent une moisson abondante. L'établissement des Oblats de Marie Immaculée devient là d'une grande importance, et peut servir admirablement à la conversion de tout le comté, vu que Penzance une fois revenu, le mouvement serait général, et les missionaires évangéliseraient ensuite avec facilité toutes ces populations, qui ne sont dans l'hérésie que par ignorance de la vraie foi.

Tel est le bien que fait une société précieuse d'ouvriers évangéliques ; telles sont aussi les espérances que l'on peut concevoir d'après la disposition des esprits en Angleterre. Sous ce dernier rapport, les enseignemens qu'on vient de lire offrent un intérêt particulier. *Ami de la Religion.*

BULLETIN.

Bénédiction de la croix Ste. Catherine.—Fête de St. Jacques.— Collèges.— Guerre à la religion en France.

Comme nous l'avons fait connaître dans notre numéro de mardi, dimanche dernier une belle fête se célébra dans la paroisse de Laprairie. Une croix usée par le tems, avait été plantée au bord du fleuve, sur la côte Est de la rivière du portage. C'est là que vint se fixer en 1677 la mission iroquoise, dite de St. François Xavier des prés, établie auparavant près du fort de la Prairie. C'est là que mourut, en 1678, la célèbre vierge iroquoise Catherine Tegahkouita. Pendant sa vie elle aimait à venir prier aux pieds d'une croix plantée déjà dans ce lieu. La vénération qui accompagna sa mémoire fit don-

ner à la croix et à la côte où elle mourut le nom de croix et de côte Ste.Catherine.C'est cette croix que quelques pieux habitans de cette côte projetèrent de renouveler à leurs frais ; et dans cette circonstance ils montrèrent un zèle admirable. Mais comme de précieux et touchans souvenirs étaient attachés à ce monument on résolut de leur venir en aide et de donner à cette bénédiction une solennité qu'on ne déploie pas ordinairement en semblable circonstance. Celle-ci avait été annoncée dans les paroisses environnantes. La mission du Sault St. Louis y était surtout conviée ; et l'on doit juger de la joie et de l'enthousiasme de ces bons Sauvages, à l'annonce de de cette fête, par le respect et la vénération où ils gardent le souvenir béni de celle qui fut leur sœur et qui leur a laissé de si admirables exemples de vertu et de sainteté. Aussi ils y accoururent en foule, jeunes et vieux, les mères portant dans leurs bras leurs petits enfans, et ne voulant pas que personne dans le village fût privé du bonheur de ce spectacle et des grâces attachées à cette pieuse cérémonie. Toutes les paroisses voisines s'y étaient portées aussi avec empressement, et beaucoup de personnes de Montréal, même des protestans, s'étaient unis aux pieux fidèles des environs. MM. Hudon, V. G.,Marcoux missionnaire du Sault, Bédard curé de St. Remi, Vinet curé de St. Constant, Plinguet curé de St. Philippe, trois Pères Jésuites, le R. P. Supérieur des Oblats et le Père Léonard, contribuaient par leur présence à augmenter l'éclat de cette cérémonie. La croix était artistement ornée de guirlandes de fleurs. Un très beau reliquaire, ouvrage des Sœurs-Grises, renfermant un ossement de la vierge iroquoise, et donné par M. Marcoux, avait été enchassé dans la partie inférieure de la croix. On avait préparé pour les prédicateurs une estrade décorée de verdure et surmontée d'étendards portant des inscriptions iroquoises. Au milieu était exposée l'image de Catherine Tegahkouita.

Quand toute la foule se fut réunie, la procession, partie d'une maison située à 5 ou 6 arpens de la station de la croix,se mit en marche au chant des litanies de la Ste.Vierge. En tête de la procession on remarquait la bannière de la paroisse et deux drapeaux iroquois que portaient deux jeunes sauvages. Les enfans de chœur marchaient à la suite, puis le clergé, et enfin les fidèles. La nation iroquoise eut une place réservée durant toute la cérémonie. Le recueillement le plus parfait ne cessa de régner dans cette foule immense. Aussi rien de plus imposant que cette marche, grave et triomphale, dont les chants pieux et les décharges de canon augmentaient encore la pompe et la solennité. Elle s'arrêta au pied de la croix, autour de laquelle se groupèrent les assistans. Un chœur de chanteuses y était réuni et il fit preuve d'une grande précision et d'une grande habileté dans l'exécution de plusieurs morceaux religieux appropriés à la circonstance. Après le chant d'un cantique, le R. P. Martin fit une instruction en français. Puis les sauvages divisés en deux chœurs, hommes et femmes, chantèrent un cantique en leur langue. M. Marcoux fit à la suite un sermon en iroquois. M. le vicaire-général Hudon lui succéda et prêcha en anglais. Dans l'intervalle de chaque instruction, des décharges de canon se succédaient, habilement dirigées par M. Macdonald de Laprairie. Après la bénédiction solennelle la croix fut élevée au chant sublime du *Vexilla regis*, et saluée de nouvelles et nombreuses décharges d'artillerie. Puis le clergé et le peuple vinrent adorer la croix ; la foule se retira ensuite remplie des pieuses émotions qu'avait fait naître dans tous les cœurs cette touchante solennité. Il est à regretter seulement qu'un orage, qui éclata à la fin de la cérémonie, soit venu contrarier le retour des pieux fidèles accourus à cette fête.

Mardi dernier se célébra solennellement à la cathédrale la fête patronale de St. Jacques. Monseigneur célébrait le même jour le sixième anniversaire de son sacre. Il officia pontificalement à la messe et aux vêpres qui se chantèrent à six heures, pour la plus grande commodité des fidèles. L'église, à ces deux offices, aux vêpres surtout, était remplie comme aux jours de dimanche, malgré les travaux qui doivent nécessairement retenir la presque totalité de la population environnante. Cette affluence prouve de plus en plus l'accroissement de la piété au milieu de nous ; car il y a quelques années à peine, une semblable fête, annoncée pour un jour ouvrable, n'eût pas réuni le quart de fidèles que nous avons eus cette année. Cinquante à soixante ecclésiastiques de la ville et des campagnes étaient venus se réunir ici ce jour là pour témoigner de leur respect et de leur attachement à leur évêque, et pour célébrer ensemble cette commune fête. Mgr. était assisté à la messe de MM. Marcoux, missionnaire du Sault St. Louis, archidiacre ; Fortier, curé de St. Michel et Bédard curé de St. Remi, diacres d'honneur ; Brunet, curé de Ste. Rose et Sylvestre, curé de St.Jacques le Mineur, diacre et sous-diacre d'office. MM. Marcotte, curé de l'Isle du Pads, Vinet, curé de St. Constant, Perrault, curé de St. Edouard et Normandin, directeur du collége de l'Assomption faisaient grands-chantres. M. Desaulniers, professeur de philosophie au séminaire de St. Hyacinthe, fit un éloquent sermon sur la divinité du catholicisme, prouvée par son établissement, sa conservation et son triomphe à travers les siècles. Nous avons regretté que l'auditoire ne fût pas encore plus nombreux pour admirer avec nous cette belle apologie de notre sainte religion. Après la messe on chanta le *Te Deum ;* et l'office du soir se termina par le salut et la bénédiction du T.-S.-Sacrement.

Les exercices littéraires des séminaires et collèges de Montréal, de St. Hyacinthe, de Chambly et de l'Assomption ont eu lieu avec la pompe accoutumée ; à la seule différence près que la partie publique de ces examens a été plus ou moins prolongée, suivant l'exigence des circonstances ; c'est ainsi que, dans quelques uns de ces établissemens, pour les causes que nous avons dites, on n'a appelé le public que pour la distribution solennelle des prix. Mais il n'était pas besoin pour ces colléges, non plus que pour les autres, des preuves publiques de ces séances qui terminent l'année scholaire, pour donner la mesure du parfait enseignement et du plein succès constatés depuis longtems dans nos établissemens classiques. Depuis quelques années surtout la littérature et les sciences sont cultivées dans nos colléges avec un soin au dessus de tout éloge, et le succès a été en proportion des vues élevées des directeurs de ces institutions. Nous ne croyons pas être présomptueux en disant que l'enseignement dans les premières classes, la littérature et la philosophie dans ses diverses branches, peut lutter ici sans désavantage avec celui des petits séminaires et des colléges d'Europe. Il va sans dire que nous ne parlons pas des cours transcendans qui se font à Paris, et dont les cours classiques ne sont que la préparation. Il est prodigieux de voir les progrès qu'ont faits en si peu de tems les études classiques parmi nous. Les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences en un mot, ont surtout reçu ici un développement qui fait le plus grand honneur à notre pays. Nos colléges ne sont pas restés davantage au-dessous de leurs rivaux pour la culture des lettres : on est ici autant au courant, pour ne pas dire mieux, des œuvres et de l'enseignement littéraires, nécessairement progressifs comme les sciences, que dans la plupart des écoles secondaires de France. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les programmes d'examens; ou mieux encore on n'a qu'à assister à ces exercices littéraires qui viennent chaque année témoigner des progrès de l'éducation au milieu de nous et jeter tant d'éclat sur notre pays. Le doute alors ne sera plus possible, et nos éloges seront jugés au-dessous de la réalité. On verra là les langues anciennes enseignées avec une telle perfection que nous avons quelquefois entendu soutenir des thèses de philosophie en langue grecque ; et communément des compositions grecques et latines, en vers et en prose, par des élèves de dix-huit ans. La littérature française et anglaise paraît familière aux élèves des classes supérieures ; nous avons admiré tout récemment un chant guerrier composé par un jeune collégien où se révélait certainement un talent vrai, une imagination poétique et qui suppose nécessairement un excellent enseignement classique.L'histoire dans ses divisions, l'histoire du moyen âge si pleine de beautés et d'enseignemens, l'histoire moderne surtout est enseignée dans la plupart de nos établissemens avec une intelligence et une méthode qui obtient les plus grands succès.Ce ne sont plus seulement des pages d'un ouvrage élémentaire quelconque qu'on fait apprendre de mémoire aux élèves, c'est une leçon parlée, raisonnée,que donne le professeur,et c'est une analyse raisonnée qu'on lui rapporte. En sorte que ces enfans n'ont pas des phrases et des dates dans la tête pour un mois ou deux ; ils ont des tableaux complets où se meuvent des peuples, des sociétés, ou s'opèrent des événemens dont ils connaissent et disent les causes et les résultats, dont ils expliquent l'influence sur les époques et les âges divers et successifs. L'histoire est pour eux un drame sans fin dont toutes les scènes, tous les actes, toutes les péripéties s'enchaînent, s'harmonient, dirigés par une sagesse et une puissance providentielle

dont ils ont presque le secret. Là ils étudient les mœurs, les progrès et le mérite des différens peuples et des différentes époques ; ils suivent la marche des sciences et des découvertes ; ils apprennent à juger, à apprécier les événemens divers et les hommes qui en ont été les acteurs ; ils étudient les lieux, les pays, les empires, les transformations, les phases qu'ils ont subies sous les rapports religieux, politique, etc. C'est à la fois un cours de philosophie, de morale, d'histoire et de géographie, dont le tout se coordonne et s'unit dans l'intelligence du maître d'abord, puis des élèves qui ne sont plus ici des enfans acceptant un jugement tout fait, apprenant un livre par cœur, mais qui sont devenus des juges indépendans et autant d'historiens. On conçoit tout d'abord de quelle importance est pour l'éducation un cours d'histoire ainsi donné, et sa grande influence sur l'esprit et le jugement des enfans.

Ce sont des études ainsi faites, car la même intelligence préside aux autres branches d'enseignement, qui assurent à la jeunesse de notre pays une éducation classique qu'on ne doit plus désormais aller demander à l'Europe. Nous croyons devoir répéter encore que nous n'entendons pas parler du tout des études qui se font dans les écoles supérieures de Paris et de Londres, et dont les cours transcendans sont en dehors de ce qu'on nomme études classiques. Nous n'aurons peut-être jamais, et nous n'avons pas d'ailleurs un grand besoin de ces écoles spéciales. Mais que les hommes habiles, préposés parmi nous à l'éducation de la jeunesse, continuent de marcher avec le même zèle et la même intelligence dans la voie de progrès qu'ils ont ouverte, et notre pays tiendra vis-à-vis des autres pays, le rang honorable qui distingue, sous le rapport des sciences et des lettres, la nation dont nous sommes les descendans. Cette conviction que nous proclamons hautement n'est pas u e forfanterie ; car nous voyons nos colléges fréquentés par un grand nombre de jeunes gens venus de l'étranger, sur la réputation des bonnes études qui s'y font. Il n'y a que quelques jours, nous entendions proclamer des noms d'élèves venus de tous les Etats de l'Union américaine, de toutes les parties des deux Amériques, d'Angleterre, d'Irlande, de France, etc. Mais cette renommée si glorieuse impose à nos établissemens des devoirs *plus grands de jour en jour ; et nous les en félicitons* : car ce qu'ils ont fait pour le passé, nous est un garant assuré qu'ils ne failliront pas à l'avenir qui leur est préparé et aux légitimes espérances de la patrie.

Nous continuons le résumé des nouvelles d'Europe commencé dans notre dernier numéro. En France les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu cette année dans presque toutes les villes de province avec l'éclat qu'on leur voyait dans les jours de la plus grande protection de la part du gouvernement. Mais elles furent bien plus belles qu'autrefois ; car ce n'était pas seulement un acte religieux, un acte d'adoration pour le plus auguste de nos sacremens ; c'était de plus une preuve éclatante de la puissance de Dieu, c'était un glorieux triomphe du catholicisme sur l'impiété, et ce qui est peut-être plus déplorable que l'impiété, sur l'indifférentisme. Si on eût dit il y a dix ans que les processions de la Fête-Dieu sortiraient des églises et parcourraient les rues des villes de France, sous peu d'années, sous le régime actuel, messieurs Villemain, Cousin, Michelet, Labri règnant à l'Université, M. Isambert étant député, et le *Courrier français* et les *Débats* poursuivant la carrière que vous savez ; on eût envoyé à Charenton le malheureux prophète. Et cela s'est fait cette année universellement, à la face du soleil, au vû et sû du gouvernement de juillet, des chambres, des préfets, des journalistes, des professeurs *cujuscumque rei*. Et l'on y a vu les corps administratifs, la magistrature, le barreau, les académies, les états-majors, etc. en grand costume ; et des soldats de ligne formaient la haie comme autrefois ; et des gardes nationaux y maintenaient l'ordre et y assistaient en grande tenue ; et des piquets de cavalerie fermaient la marche ; et tous ces hommes se mettaient à genoux ou présentaient les armes, ni plus ni moins que si on n'eût pas fait de révolution en 1830, ni plus ni moins que si M. Cousin et les autres n'eussent pas dit que le catholicisme était mort, et que le *Constitutionnel* n'eût pas crié tous les jours au fanatisme, au bigotisme, au jésuitisme, et à beaucoup d'autres jolies choses qu'il répète depuis plus de vingt ans, et qu'il croit peut-être, tant il est bon-homme. Il faut convenir que c'est une énormité, un crime de lèze-révolution qui ne peut se concevoir que dans ce pays là. Faites donc des révolutions à présent ! vous voilà bien avancés. C'est à faire désespérer des hommes et de la France.—Il y a en effet là-bas des hommes qui accueillent de la sorte ce retour aux pratiques religieuses. Il y a même un journal qui a vomi à l'occasion des processions de la Fête-Dieu des impiétés d'un cynisme si révoltant, que nous doutons que la rage de l'impiété unie à l'ignorance et à la bêtise les plus incommensurables, en ait jamais inspirées de pareilles. D'un autre côté la *mauvaise presse* s'évertue depuis quelque tems à crier contre les Jésuites, tout comme en 1828. Or, le mot de Jésuites est ici tout bonnement un épouvantail, un Croque-mitaine au moyen duquel on prétend faire peur et donner le change aux niais. A l'ombre de leur guerre à la Compagnie de Jésus, les incrédules font en réalité une guerre désespérée au catholicisme dont les succès les épouvantent, les torturent dans leur impuissance.

C'est là tout le secret de cette recrudescence infernale dont retentissent depuis quelque tems certains journaux de France. Ils n'osent attaquer ni l'épiscopat, si admirablement composé d'hommes éminens en sciences et en vertus et entouré de l'estime et du respect de la France ; ni le clergé séculier qui par sa patience, sa sagesse, sa persévérance, son désintéressement, sa modestie, s'est concilié lui aussi l'estime de tous et l'amour du plus grand nombre ; ni la religion elle-même dont on comprend mieux que jamais les avantages et les bienfaits, que l'on connait mieux, dont on sent universellement le besoin. Ils ne peuvent plus afficher avec succès l'impiété hardie et calomnieuse d'il y a quinze ans ; elle n'aurait plus de cours, car le clergé et le catholicisme ont fait leurs preuves ; elles sont là visibles à tous les yeux. Ils ont bien leurs colléges et leur Université, leurs philosophes et leurs journalistes ; mais on dénonce aussitôt leurs doctrines et leurs paroles à l'opinion publique ; et force leur est souvent de se rétracter et de se taire. Que faire pourtant dans cette détresse où les ont jetés les succès de la religion ? Ils exhument l'ancien mot d'ordre, *les Jésuites*. Ils espèrent avec ce nom là réchauffer un peu de cette haine populaire, mais ignorante, dont ils ont su l'envelopper autrefois. Ainsi les Jésuites se montrent de nouveau ; les Jésuites ont des maisons nombreuses en France ; les Jésuites prêchent ; les Jésuites confessent ; les Jésuites voyagent de ville en ville, de province en province ; *les Jésuites n'aiment pas l'université ; les Jésuites veulent la liberté d'enseignement ;* les Jésuites font des missions ; les Jésuites font des processions ; les Jésuites envahissent la France ; les Jésuites vont ramener l'étranger, vont faire une restauration ; les Jésuites gouvernent, escamotent les lois, les ministères ; peut-être même vont-ils escamoter l'Université, les chambres, les fortifications de Paris, la France.... sauve qui peut, voici les Jésuites ! Et les badauds de crier à bas les Jésuites ! et les gros bonnets de la presse et de l'Université de se frotter les mains en disant : les voilà lancés, gare au prêtres ! gare à la religion ! vive l'Université, et le protestantisme, et le *Constitutionnel*, et le *National !* Ainsi la guerre que l'on fait là bas aux Jésuites prouve une seule chose : c'est que la religion est en progrès éclatant, avoué. Elle aura un sort unique comme toutes les guerres faites contre Dieu : elle fournira un triomphe de plus au catholicisme.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Mgr. Sibour a publié, à son retour de Rome, une circulaire sur son voyage *ad limina*.

" Nous avons vu, dit-il, le pape, le pontife suprême, l'évêque des évêques, l'héritier des apôtres, le docteur universel, le centre de l'unité catholique, le Chef de l'Eglise du monde, le dépositaire des clefs du royaume du Ciel, le Vicaire de Jésus-Christ, en un mot ; nous avons vénéré avec amour celui que saint Bernard appelle, dans son langage biblique, mais toujours exact, Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham par le patriarchat, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par la juridiction, Pierre par la puissance, Christ par l'onction. Nous exprimerions difficilement ce que nous avons éprouvé, nos très-chers coopérateurs, lorsque, nous prosternant à ses pieds, par le sentiment profond que de tels titres nous inspirent, il nous a relevé avec empressement, pour nous serrer dans ses bras, et nous a parlé, ensuite, comme un frère parle à son frère. Dès ce moment, nous n'avons pas plus mis de bornes à notre confiance que nous n'en avions mis à notre respect, et nous avons rendu le compte le plus détaillé de notre administration au Pasteur de tous les pasteurs."

Obligé de différer le récit détaillé de son pélerinage, le prélat n'a cependant pas voulu ajourner l'expression de sa reconnaissance.

" Cette reconnaissance doit éclater en particulier pour le bonheur que nous avons eu d'obtenir les corps de deux Martyrs, saint Marc et sainte Prime, nouvellement découverts dans les cryptes sacrées, et dont nous nous

proposons de faire faire la translation solennelle en temps convenable. Bénissez donc avec nous le Dieu des miséricordes de qui descend tout don parfait ; implorez de longs jours pour le pontife qui occupe si glorieusement aujourd'hui la chaire de Pierre ; et priez aussi pour nous qui, pendant notre séjour dans la ville sainte, n'avons pas cessé un instant de demander, pour chacun de nos prêtres et de nos fidèles, les grâces qui doivent assurer leur éternelle félicité."

Mgr. l'évêque joint à sa circulaire deux rescrits :

" Le premier contient une faveur extrêmement précieuse : celle de pouvoir gagner toutes les indulgences qui se présentent dans les quinze jours qui suivent chaque confession, à quelque intervalle de temps que l'on se confesse, pourvu qu'on remplisse d'ailleurs les autres conditions requises.

" Le second a rapport aux fêtes supprimées par l'Indult de Pie VII du 9 avril 1802. La congrégation du saint concile de Trente ayant décidé à plusieurs reprises que cet indult, en dispensant les fidèles de l'obligation d'assister à la messe les jours de fêtes supprimées, ne déchargeoit pas néanmoins les curés et recteurs de l'obligation d'appliquer la messe pour leurs paroissiens ces jours-là, nous avons demandé et obtenu : 1°. qu'on pût se libérer par une seule messe de toutes celles omises jusqu'à ce jour ; et 2°. que toutes les fêtes supprimées qui exigent l'application de la messe fussent réduites à quatre seulement. Cette concession nous a été faite pour cinq ans, et nous l'étendons, vu les circonstances, à tous les prêtres du diocèse, ayant charge d'ames."

—A l'occasion de la discussion du projet de la Calonisation des Iles Otaïti et de la société M. Ginzot dit :

J'arrive maintenant à la question religieuse. (Ah ! ah !—Chut ! chut ! —Marques générales d'attention.)

Je ne veux éluder aucune question, l'honorable M. de Gasparin en a élevé une qui, ailleurs que dans cette enceinte, ailleurs que dans ce pays, a profondément préoccupé un grand nombre d'esprits et de cœurs très sincères. (Chut ! chut !) Ce serait de la part du gouvernement une tentative insensée, pour ne pas dire autre chose, que de se charger de faire de la propagande religieuse et de l'imposer même aux païens ; nous n'en avons pas, nous n'en aurons jamais la pensée. (Murmures en divers sens.) Que la chambre entende bien ce que je vais lui dire. La France ne doit pas faire de la propagande religieuse par la force, même à l'égard des païens.

Nous avons un grand exemple, celui de l'Angleterre. (Chut ! chut !) Le gouvernement anglais n'impose pas la foi protestante dans ses possessions ; il ne fait pas de propagande religieuse. (Rumeur.) Il y a en Angleterre des missionnaires qui, librement, à leurs risques et périls, vont promener leur activité et leur dévouement sur toute la surface du globe ; ils répandent au loin, en propageant leur foi, le nom, l'influence, les principes de leur gouvernement. Le gouvernement les soutient, les protége ; à chacun sa part. Aux missionnaires libres la propagation de la foi, au gouvernement la protection de ses sujets, même missionnaires. (Mouvemens divers.)

La France a des missionnaires aussi bien que l'Angleterre ; avant que vous vous occupiez des iles de la Société et d'Otaïti, et des avantages que vous pouvez en retirer, des hommes modestes, courageux, dévoués, faisaient avec le langage de la France ce que les missionnaires anglais font au nom de leur pays. Ils prêchaient l'Evangile dans tout l'archipel de la Nouvelle-Zélande.

Pourquoi le gouvernement français ne ferait-il pas pour les missionnaires catholiques ce que le gouvernement anglais fait pour les missionnaires protestants ? (Approbation sur plusieurs bancs.) Pourquoi ne les protégerait-il pas ? J'ai beau chercher..... je ne puis découvrir aucune raison pour cela..... Je sais que l'on dit : Vous allez vous faire les patrons de la foi catholique ; vous allez vous exposer à toutes les complications de la lutte sur le catholicisme et le protestantisme. (Rumeur prolongée.)

Je vais être parfaitement sincère. (Chut ! chut !) J'ai deux réponses à faire.

La première, c'est que je ne vois pas pourquoi la France ne se ferait pas, dans certaines limites, dans une sage mesure, protectrice de la foi catholique ? Mais c'est son histoire et sa tradition ; pourquoi cesserait-elle de le faire ? pourquoi cesserait-elle ? Est-ce parce que la liberté des cultes est établie en France ? parce que les protestans et les catholiques vivent en paix ? Comment ! ce serait une raison pour la France de renoncer à son histoire, à sa tradition, à la religion de ses pères ? (Mouvement.) Ce serait une raison pour que la France cessât de la protéger dans le monde ? La France qui a introduit chez elle la liberté religieuse la portera partout. Pourquoi ne ferait-elle pas ailleurs ce qu'elle a fait chez elle ? (Agitation.)

C'est une chose difficile. Mais le métier du gouvernement est de faire des choses difficiles, de résoudre les difficultés par la raison, par l'équité, et, s'il le faut, par la force. (Exclamations.—Agitation prolongée.)

Voulez-vous que je vous dise maintenant quelle sera la conséquence de la situation que j'ai décrite...

Vous avez vu des prêtres qui ont vécu dans ces régions au sein de la liberté religieuse, ils en sont revenus doux, libéraux et tolérants ; M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, s'était formé à cette école. De pareils effets se renouvelleront dans l'Océanie ; la France aura été fidèle à son passé, sans que la liberté des cultes en ait souffert, et la religion y aura gagné de nouveaux apôtres et de nouveaux serviteurs.

Il y aura des dangers, mais il y aura plus de bien que de dangers ; il y aurait honte, Messieurs, à abandonner cette œuvre si naturellement, si noblement entreprise. (Adhésion aux centres.)

ANGLETERRE.

—On écrit de Shrewsbury (Angleterre) : " Un ministre baptiste et quatre autres protestans ont fait leur première communion dans notre chapelle, le jour de Pâques. Ils avaient abjuré leurs erreurs quelques semaines auparavant. Le prêtre catholique chargé de cette mission instruit dix-neuf protestans qui se préparent à embrasser la vraie foi.

" Les catholiques de notre ville viennent d'acheter un terrain pour faire bâtir une église. Ils comptent sur l'inépuisable charité de lord Shrewsbury, afin de réaliser ce pieux projet."

IRLANDE.

—Trois jeunes personnes ont pris le voile le jour de l'Ascension, au couvent des Ursulines de Waterford (Irlande). Une nièce du vénérable évêque du diocèse, Mlle. Murphy, se trouvait parmi elles.

ECOSSE.

—Une fort jolie chapelle, bâtie par la libéralité de lord Lovat, a été ouverte, le 28 mai, à Beanly (Ecosse). Ce charmant village, situé sur la route de Inverness à Dingwall, était, depuis bien longtems, privé d'une chapelle où l'on pût convenablement célébrer les offices religieux.

—A la dernière réunion des membres de l'église presbytérienne libre d'Ecosse, il a été donné lecture d'une lettre du marquis de Breadalbane, de Londres, qui se sépare aussi de l'*église établie*, pour servir la cause de l'Eglise libre. Le *Standard* annonce qu'il a mis à la disposition du comité de cette église une somme de 10,000 liv. sterling.

Le duc d'Argyle vient aussi de se joindre aux dissidens, en déclarant qu'il aidera de tout son pouvoir à l'érection d'églises libres et à tout ce qui sera nécessaire.

—On lit dans le *Sunday-Times* :

" Le nombre des ecclésiastiques qui se sont séparés de l'Eglise d'Ecosse est de 450, et on ne peut douter qu'il n'atteigne bientôt le chiffre de 500. C'est à peu près la moitié du personnel du clergé de l'Eglise d'Ecosse, et parmi les chefs des dissidens, nous trouvons les hommes les plus remarquables par leurs talens, leurs vertus et leur caractère élevé. La plus grande partie de la population a abandonné l'Eglise établie et ses ministres pour se ranger sous la bannière des dissidens. De toutes parts on forme des souscriptions pour venir à leur secours, pour élever des chapelles, et pour les mettre à même de remplir leurs fonctions sacerdotales.

" Le mouvement qui se fait dans presque toute l'Ecosse en faveur des ministres qui se sont séparés de l'Eglise établie a tous les caractères d'un véritable élan national. L'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse continue de siéger à Edimbourg, mais ses séances n'excitent plus aucun intérêt. Il s'est reporté tout entier sur les séances de l'assemblée générale de l'Eglise libre, que le peuple regarde comme la véritable Eglise d'Ecosse."

ESPAGNE.

—Nos lecteurs savent quelle heureuse influence a été exercée sur la résolution du sénat par la parole vraiment apostolique de l'evêque de Cordoue. Il est juste aussi de rendre hommage aux deux évêques élus de Malaga et de Jaën qui, dans cette occasion, se sont souvenus de leur serment clérical.

Dans un long discours prononcé par Mgr. l'évêque de Cordoue, le jour de l'adoption du paragraphe, nous remarquons d'intéressants mais affligeants détails sur la misère des trente mille moines expulsés de leurs cloitres, et des quinze mille religieuses laissées dans leurs couvents sans autres ressources que les promesses inexécutées du pouvoir. Le prélat nous montre les vieillards succombant sous le poids des maladies, au milieu des privations ; les plus jeunes forcés de prendre la houe pour se soutenir, eux et leurs familles misérables. Il raconte que se trouvant l'hiver dernier à Cordoue, il examinait pour l'ordre du sous-diaconat, entre autres moines chassés de leurs couvents, un jeune homme rempli d'intelligence et d'heureuses dispososition. Il lui demanda quels étaient ses moyens de subsistance. Ce jeune religieux, les yeux inondés de larmes, lui répondit qu'*il servait les maçons*, afin de soutenir son vieux père, lequel n'avait pas d'autres ressources pour vivre. " On en pourrait citer des milliers dans le même cas," ajoutait l'évêque. Triste mais glorieux sort pour les aspirans de la milice sacrée !

Après s'être énergiquement prononcé pour la supématie de Rome sur les métropoles et le droit de confirmation qui appartient au Saint-Siége sur tous les évêques, Mgr. de Cordoue donne en quelques mots la statistique du corps épiscopal en Espagne, tel que l'a fait la révolution. Sur 62 archevêchés ou évêchés, y compris les deux Ordres militaires, il y a 32 siéges tout a fait vacans. 15 sont occupés par leurs prélats ; 6 prélats sont continés dans l'intérieur du royaume ; 9 sont hors de leur patrie. L'évêque-abbé d'Alcala-la-Real est encore sur son siége. L'évêque auxiliaire de Santiago est confiné dans l'intérieur du royaume, etc.

Ces chiffres peignent trop bien l'état religieux de l'Espagne.

—Une des juntes nouvellement soulevées contre Espartero, lui écrivait en copiant textuellement les mêmes termes dont il s'était servi contre Marie-Christine.

Le chef politique de Valence, Camacho, était célèbre par son ardeur à entraver la liberté de l'église et le ministère ecclésiastique ; frappé par le peuple, il se réfugie dans une église ; mais c'est là qu'on l'égorge : on dit que la mort est allée le saisir dans un confessional, dans ce tribunal d'où tant de fois il a chassé le ministre de la miséricorde : cette fois il ne l'y a pas trouvé ce minstre. Il meurt sans confession ; son corps est traîné par les rues.

Même ignominie pour le malheureux Enrique, préposé à la police maritime, dans la même ville. Celui-ci, le 9 mai, a traîné, la corde au cou, l'image du crucifix dans un cabaret, et là, par dérision, lui a fait boire de l'au-de-vie. Il est traîné à son tour la corde au cou ; on ne laisse sur son corps criblé de coups de poignards qu'une feuille de papier pour couvrir sa nudité ?

Sont-ce là des enseignemens ?

BELGIQUE.

—C'est à Saint-Trond que fut établi le premier petit séminaire en Belgique après la publication du concile de Trente, et ce petit séminaire, dont les bâtimens servent aujourd'hui de collége à la ville, a existé jusqu'en 1825. A cette époque tous les petits séminaires furent supprimés par un acte tyrannique du gouvernement des Pays-Bas, et les élèves du sanctuaire dispersés. Cependant, comme il n'est jamais permis à un gouvernement de porter atteinte à la liberté de l'Eglise sans s'attirer la désaffection du peuple et des hommes religieux qui sont ses seuls soutiens véritables, celui des Pays-Bas crut qu'il était temps de rendre aux évêques leurs droits sur l'enseignement des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique ; il permit donc la réouverture des petits séminaires en 1829.

Alors les religieux de l'ancienne abbaye de Rolduc firent don de leur maison au petit séminaire de Liége. Il y fut établi et y devint si florissant, qu'on le regardait à juste titre comme un des établissement les plus remarquables du pays, tant par les talens et les vertus des professeurs que par le nombre et la bonne conduite des élèves. Un nouvel événement vint tout à coup priver le diocèse d'une maison si indispensable. Le traité de paix, signé à Londres en 1839, comprenait le séminaire de Rolduc dans la partie du Limbourg cédée à la Hollande. Il fallut chercher un autre emplacement, et après des recherches infructueuses pour placer le petit séminaire à Liége ou dans les environs, la ville de Saint-Trond fut choisie pour en être le siége. Les motifs qui déterminèrent ce choix furent : les offres bienveillantes et généreuses du conseil communal et du conseil de fabrique de la ville ; l'importance des restes de l'ancienne abbaye que l'on offrait pour une somme peu considérable, et enfin le souvenir de l'ancien séminaire La translation du petit séminaire de Rolduc à Saint-Trond a eu lieu le 2 mai. Il se trouve aujourd'hui établi dans un local presque entièrement construit à neuf et d'après un plan parfaitement approprié à sa destination. Moins le clergé a de ressources personnelles, plus les bâtimens qui ont été destinés au petit séminaire ont augmenté en magnificence. Lorsque les princes évêques étaient souverains temporels et tout-puissans, le séminaire n'avait que des bâtimens bien modestes, aussi bien à Liége qu'à Saint-Trond. Après la révolution française, et la spoliation du clergé, le séminaire fut établi dans la magnifique abbaye de Rolduc ; et aujourd'hui que le diocèse de Liége a perdu le tiers de sa population, que tout espoir d'avoir un établissement même convenable semblait lui être enlevé, la Providence, qui veille sur l'éducation des élèves du sanctuaire, a changé les ruines de l'abbaye de Saint-Trond en une maison qu'on pourrait à juste titre citer comme un modèle des établissemens de ce genre.

ETATS-UNIS.

—Un M. Julius P. B. Mac Cabe, Irlandais catholique, est maintenant occupé à réunir les matériaux pour un ouvrage sur l'Ouisconsin, dans lequel il se propose de donner l'histoire des missions catholiques dans cette contrée. Ayant écrit au révérend M. Bonuel, curé de Saint-Jean de Green-Bay (lieu de station des premiers missionnaires), pour lui demander la date de l'établissement de la mission, et les noms des jésuites qui en furent successivement chargés, M. Bonuel, tout en le renvoyant au clergé du Canada pour les renseignemens qu'il demandait, lui a donné copie d'une inscription trouvée sur un ostensoire ou soleil qu'il a maintenant en sa possession à Green-Bay, et qui prouve que les jésuites avaient leur établissement aux *Rapides des Pères*, à cinq milles au-dessus du village de Green-Bay, et que l'église était dédiée à Saint-François-Xavier. Voici cette inscription, dont l'orthographe est celle de l'époque indiquée :

✠

" Ce solcil a esté donné par Mr. Nicholas Perrat à la mission de St. François Xavier, en la Baye des Paans 1686." [Baie des Puants.]

L'Ouisconsin est destiné à devenir l'état le plus catholique de l'Union. Déjà le nombre des catholiques y est de 20,000, ou la moitié de la population, et il s'accroît rapidement par l'émigration d'Irlande et d'Allemagne. On n'y attendait pas moins de 500 familles catholiques de chacun de ces pays le printemps dernier.

M. Mac Cabe serait obligé à ceux de MM. du clergé canadien qui voudraient bien lui communiquer des documents qui pourraient servir à l'ouvrage intéressant auquel il travaille. *Canadien.*

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Exilés Canadiens.—On écrit de Rochester que le nouveau gouverneur du Canada, sir Charles Metcalfe, s'est converti à l'opinion qu'une amnistie totale en faveur des exilés canadiens était une mesure nécessaire, et qu'il a écrit dans ce sens au cabinet de Saint-James. La réponse sera reçue par l'un des prochains steamers, et on annonce que, si elle était négative, sir Charles Metcalfe a déclaré son intention d'user personnellement du droit de grâce en faveur des proscrits qui lui en feraient la demande. *Ami de la Jeunesse.*

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Troubles à Miramichi.—Le *Newbrunswicker* du 20 nous rapporte les détails de ce qui s'est passé le premier jour de l'élection du comté de Northumberland, qui a commencé le 17 à Newcastle. Les candidats étaient MM. J. A. Street et J. T. Willisten. Il se livra entre les partisans de l'une et l'autre " une bataille rangée" dans laquelle 40 à 50 combattans furent plus ou moins grièvement blessés. M. J. Hed, le chef de file des partisans de M. Williston, fut emporté du champ de bataille sans parole et sans connaissance, et l'on doutait qu'il pût survivre aux blessures qu'il avait reçues. L'état des suffrages recueillis le premier jour était comme il suit : Street, 332 ; Willistod, 34. On croyait généralement à Miramichi qu'il serait impossible de conduire l'élection à sa fin, ou que si l'on y réussissait, elle serait accompagée de tant de violences qu'elle serait nécessairement déclarée nulle : Le *Newbrunswicker* dit qu'il faudra, pour guérir le comté de Northumberland de cet esprit turbulent, le priver pour quelque temps de la franchise électorale. *Canadien.*

ANGLETERRE.

—" *Londres*...Un postillon extraordinaire de la malle par terre, nous a apporté des nouvelles sur les affaires de l'Inde ; il paraissait que le général Napier se préparait à une nouvelle grande bataille, les Ameers ayant rassemblé de grandes forces pour tenter encore une fois les chances de la guerre. En Chine, les choses étaient paisibles, quoique non toutes réglées ; on était dans l'anxiété de connaître la ratification du traité.

" Ici, le commerce est calme ; mais la consommation est rapide. On s'attend que le revenu du trismestre courant aura subi une augmentation. Le commerce des bois, et celui des pelleteries, sont à peu près dans le même état que ci-devant : le commerce des vins est un peu mieux, mais celui du fer est déprécié.

" Maintenant, nous avons le beau temps et les récoltes promettent beaucoup....

" Les fonds sont fermes. Consolidés, à 39⅞ ⅝. Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à 40 1-2" *Quebec Gazette.*

—On lit dans le *Standard :*

" Rebecca, ce brigand déguisé en femme, continue d'infester Carmarthen, dans le pays de Galles ; et bientôt l'autorité se verra dans la nécessité de mettre sous la surveillance militaire tous les districts entre Pembroke et Cardigan. Non content de détruire les barrières sur les grandes routes, Rebecca et ses filles (brigands déguisés comme lui) ont démoli une des portes de Carmarthen. La troupe se composait de 300 personnes ; des sentinelles avaient été disposées sur plusieurs points par Rebecca, qu'il est aisé de reconnaître à sa haute stature, et qui est entré au bureau de perception. Rebecca a aussitôt donné l'ordre à ses gardes du corps de démolir les fenêtres et d'enlever la toiture ; au moment où cet ordre allait être mis à exécution, la femme du percepteur vint se jeter aux genoux de Rebecca, le suppliant de ne pas donner le coup de mort à son enfant qui se mourait.

" Rebecca s'approcha du lit de l'enfant, et s'étant assuré que cet enfant était très malade, il a ordonné à ses gardes du corps de ne pas continuer. La maison a été respectée alors. Deux factionnaires ont été placés à la porte, et, pendant ce temps, la troupe de Rebecca faisait tomber la porte de Carmarthen solidement construite en bois de chêne et avec des travaux de maçonnerie. Quand un habitant de la ville se présentait, au plus loin la sentinelle lui criait de passer au large et le couchait en joue. La police est arrivée, mais voyant Rebecca et ses filles en force, elle s'est tenue à distance. Rebecca a ordonné trois salves d'applaudissemens, et elle s'est retirée après plusieurs décharges de mousqueterie avec ses filles, marchant en bon ordre.

" Un rapport a été envoyé à sir J. Graham. Les bruits les plus étranges circulent sur Rebecca, qui doit être un homme fort influent. Ses filles lui obéissent avec des marques de déférence extraordinaires."

—L'émigration de l'Angleterre, de l'Ecossse et de l'Irlande durant l'année 1842 a été de 122,344 personnes ; savoir : de l'Angleterre, 74,683 ; de l'Ecosse, 13,108 ; de l'Irlande, 40,533. Sur ce nombre, 63,852 sont passés aux Etats-Unis ; 41,375 au Canada ; 12,748 au nouveau Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard ; 1,450 à Sydney ; 2,448 à la terre de Vandiémen ; 3,064 à la Nouvelle-Zélande, etc., etc. Les quatre cinquièmes des Irlandais émigrèrent aux colonies britanniques du nord de l'Amérique. Le plus grand nombre des Ecossais se rendit au Canada et à la Nouvelle-Ecosse, et les cinq septièmes des Anglais émigrèrent aux Etats-Unis.

ECOSSE.

—Le comte d'Aberdeen a présenté à la chambre des lords un bill relatif aux bénéfices de l'église d'Ecosse. Voici les clauses principales du bill. Le premier article de la loi proposée parle des divers actes passés entre les parlements écossais et anglais qui portent que le presbytère peut autoriser tout individu présenté par un titulaire à prêcher dans la paroisse, et que tout paroissien pourra faire des observations relatives à ses talents ou à ses qualités et à son admission dans la paroisse. Ces objections seront prises en considération par le presbytère qui pourra en référer à une cour eclésiastique; toutes les parties pourront être entendues dans la cause. La seconde clause dit que, si les objections sont admises par le presbytère, il devra motiver sa décision et que le titulaire pourra présenter une autre personne. La troisième clause au contraire porte que, si les objections ne sont pas admises le presbytère aura droit néanmoins d'admettre le prédicant s'il le juge capa-

ble. La quatrième clause établit qu'aucun prêtre ne peut être rejeté à moins de raisons bien connues et jugées par le presbytère ou une cour ecclésiastique. La cinquième clause porte que les jugemens en pareille matière sont susceptibles d'appel devant des cours ecclésiastiques supérieures, et la sixième porte que les prédicans actuellement dans leurs bénéfices ne peuvent pas être refusés.

FRANCE.

On reçoit de Tours de curieux et intéressants détails sur une fille de trente-quatre ans, frappée de cécité dès son bas-âge, et de dont les parens sont marchands et cabaretiers à Amboise. L'aveugle fait tout le service de la maison. Si vous êtes un chaland, votre voix ou le bruit de vos pas vous fera reconnaître, vous fussiez-vous absenté pendant plusieurs années. Demandez du fil rouge, du fil blanc, du fil jaune, des rubans, etc., l'aveugle vous servira aussitôt toutes ces choses avec la plus surprenante célérité. Est-ce du pain que le pauvre vient acheter? La quantité est posée dans la balance et pesée à un milligramme près. Payez, et l'intelligente fille distinguera la valeur de la pièce de monnaie que vous lui donnerez, et vous rendra l'excédant. Voulez-vous boire ou manger? L'aveugle essuie la table, étend la nappe, place le couvert, vous apporte ce que vous demandez; puis elle court à la cave, où, pour se rendre, il faut traverser la rue. Eh bien! elle traverse la rue, la clé d'une main, la bouteille de l'autre; elle ouvre la porte, tourne le robinet, emplit sa bouteille sans verser une goutte de vin, puis revient à la maison, plus alerte que toute autre domestique, car elle n'est pas embarrassée d'un flambeau, qui souvent s'agite à l'air et s'éteint quelquefois. Le dimanche, pour aller entendre la messe, elle se rend à l'église Saint-Jean, distante de 1,000 mètres de chez elle. Elle parcourt les rues sans jamais faire un faux pas. Arrivée à l'église, elle plonge le doigt dans le bénitier, prend sa chaise au milieu de deux cents autres chaises, et trouve toujours une place. La messe dite, elle rentre chez elle en parcourant le même trajet, se rangeant contre les maisons à l'approche d'un danger qu'elle comprend, évitant instinctivement tous les obstacles.

ESPAGNE.

Résumons en en quelques mots la situation générale des partis en Espagne.

L'apparition du cabinet Lopez, avec son programme d'amnistie, d'équité dans l'administration du trésor, de concordat avec Rome, a été comme un éclair entr'ouvrant l'avenir de l'Espagne. On peut se demander si le régent, livré à sa propre nature, n'aurait point cédé au mouvement généreux qu'imprimait la pensée de Lopez: ceux qui se portent garantie des loyales intentions d'Espartero doivent penser qu'il en aurait été ainsi. Mais ses amis et confidents ont d'autres vues, et tout ce qu'on pouvait imaginer de plus anti-national, si non anti-constitutionnel, a été fait.

A moins de démence dans les hommes de la camarilla d'Espartero, on ne peut hésiter à dire qu'il y a dans leur jeu un dessous de cartes visible; que l'Angleterre, comptant déjà sur l'avilissement absolu de l'Espagne, pousse Espartero, sans faux-fuyant et sans vergogne, à la destruction de ce qui reste de nationalité. Il est néanmoins douteux qu'on médite l'intronisation du général-régent; mais qui peut croire que la prolongation de la minorité n'est pas dans les plans fixes de son parti?

Tous les hommes de quelque prudence en Espagne ont senti que des insurrections intempestives amèneraient ce fatal dénouement. Ainsi doit-on admirer la conduite des corporations provinciales et municipales, dans les circonstances présentes. Tandis que les patriotes-soldats provoquent une prise d'armes, les magistrats municipaux maintiennent l'ordre par des proclamations vigoureuses. Ils déclarent que le cercle de la légalité n'est pas encore franchi; ce qui est vrai. "Restons tranquilles jusqu'à ce qu'on brise la Constitution, disent-ils aux milices nationales. Le jour où le premier coup sera porté, nous sommes à votre tête." Ainsi il a été dit à Sarragosse et à Barcelone.

Nous le répétons, cette conduite est d'une extrême sagesse et d'une admirable probité.

Les députés formant la majorité du Congrès dissout, se montrent en disposition de former une convention extra-légale. Il nous semble que le moment n'est pas encore venu. Qu'on se réunisse maintenant pour diriger les élections; qu'il y ait un comité permanent, qu'on rédige un programme; qu'on rallie les courages autour d'un drapeau commun: rien de mieux, ou même, nous disons cela est nécessaire. Mais, dans tout cela, les députés ne doivent agir qu'au titre de citoyens connus et influents. L'heure viendra peut-être où, élus de nouveau, ils auront à veiller d'une autre façon au salut de la patrie.

Nous ignorons quels sont les plans de notre gouvernement; mais si, dès cet instant, il n'a point fait un pacte tacite pour la défense et au besoin pour l'agression, avec ce parti national qui compte aujourd'hui à sa tête tous les grands noms des fractions constitutionnelles, il manque à la dignité de la France comme puissance voisine et amie de l'Espagne et rivale de l'Angleterre.

Nous omettons les détails de vaisseaux anglais envoyés sur les côtes d'Espagne; nous ne parlons plus de ces misérables lâchetés du gouvernement de Becerra et de Mendizabal, l'amnistie tronquée, le droit *des ports* supprimé, la contribution de guerre restituée à Barcelone, les impôts facultatifs, etc., etc.; tout cela est connu par les nouvelles et jugé par le bon sens public.

Ce qu'il a de plus grave est la formation d'un comité pour préparer la loi des cotons. Songez que les sept huitièmes de l'Espagne doivent voir avec jalousie la suprématie industrielle d'une seule province, la Catalogne. Songez que l'agriculture, si prépondérante dans la plupart des provinces, aspire à une extension de la liberté commerciale, et frémissez pour l'avenir de notre commerce avec la Péninsule. *Univers.*

—Une sorte de magie s'attache en Espagne au nom de M. Lopez, qui n'a occupé le ministère qu'afin d'empêcher la prescription des grandes idées dans le gouvernement. La mesure de l'amnistie, que ses successeurs lui ont ravie en la mutilant, réconciliait les partis constitutionnels; l'annonce d'une négociation avec Rome ranimait les espérances de l'Eglise: un concert de louanges allait s'élever de toutes parts.

On se rappelle des paroles que ce même Lopez, alors simple député, prononçait il y a un an dans le congrès. Il s'agissait du triste état où la mauvaise administration a placé le clergé séculier et régulier: "J'ai vu, Messieurs, dans mon dernier voyage, disait l'éloquent avocat, un tableau déplorable dont toute ma sensibilité a été affectée. Au sortir de table, dans une auberge, pour aller prendre la voiture, je vis une troupe de pauvres se presser à la porte autour des voyageurs afin d'exciter leur compassion, et parmi eux un prêtre, avec son grand chapeau à bords relevés, presque nu, tendant une main dégoûtante en implorant quelque secours. Le malheureux était aveugle, et il n'avait les yeux ouverts que lorsqu'il le fallait pour pleurer. Rarement j'ai éprouvé une impression aussi profonde. Les larmes d'un vieillard touchent toujours le cœur; celles d'un prêtre le déchirent."

"Les religieuses, disait encore M. Lopez, ces infortunées retirées du monde et que le monde oublie, se trouvent dans le plus déplorable abandon, sans doute parce qu'elles ne sont pas de ces créanciers qui peuvent assiéger continuellement la porte des ministères; elles que le gouvernement devait servir de préférence, parce qu'elles ont jusqu'à un certain point une créance de propriété. *Car elles avaient un droit de propriété sur les biens que leurs pères leur avaient constitués pour entrer dans les monastères*; parce que d'ailleurs elles sont malheureuses, et surtout parce qu'elles sont femmes." Nobles paroles qui seront toujours repétées à l'honneur d'un nom inscrit dans les fastes de la patrie.

Nous avons soigneusement constaté les différentes motions faites dans le congrès et dans le sénat en faveur des intérêts de l'Eglise. Le sénat, dans sa séance du 19 mai, a *unanimement* approuvé un paragraphe de l'Adresse ainsi conçu:

"Il se trouve encore dans ce département de l'administration publique un objet de la plus haute importance (*importantisimo*), sur lequel le sénat ne peut se dispenser d'appeler l'attention de V. A. En dépit des dernières dispositions adoptées en faveur du culte et du clergé, les nécessités de l'un et de l'autre n'ont point un suffisant soulagement; et, d'un autre côté, le réglement définitif de cette classe qui a une si grande influence sur la société, est impérieusement réclamé par la religion et la politique. L'équité, la convenance, les avantages qui en découlent pour la morale privée et publique, et la tranquillité générale de l'Etat, ne permettent pas que l'on oublie le culte; les besoins de l'Espagne, l'honneur et la dignité de la nation conseillent de résoudre comme il convient ce qui regarde la situation du clergé."
Univers.

GRÈCE.

—La situation de la Grèce est des plus mauvaises; la longue persévérance du roi Othon dans un système impossible a déjà fait prononcer le mot de déchéance. Pour lui succéder, on nomme soit le duc de Leuchtenberg, soit le duc de Cambridge. Quelques-uns rêvent l'avénement du prince de Joinville; enfin on prononce aussi le nom du prince Auguste de Cobourg, mari de la princesse Clémentine. Tous ces propos, qui ne sont que des propos, ont cependant un fond de menace. Il est à désirer, dans l'intérêt de la France, que M. Piscatory, envoyé à Athènes comme ministre résident, soit assez heureux pour tirer la royauté grecque du bourbier où elle s'est fourvoyée.

DEUX-SICILES.

—Il se poursuit, entre le gouvernement français et napolitain, des négociations suivies, dont on ignore le sujet; mais on prétend que le cabinet des Tuileries se pose de nouveau comme intermédiaire afin d'aplanir les difficultés qui se sont élevées, dit-on, entre le roi des Deux-Siciles et la Grande-Bretagne, relativement au traité de commerce qui se négocie depuis plusieurs années, mais qui ne se conclut jamais. En échange de ce bon office, qu'obtiendra M. Guizot pour l'intérêt français? Rien, sans doute. N'est-ce pas très-heureux de complaire gratuitement à John Bull? *Univers.*

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Courrier de la Louisiane*, du 10:

"Nous tenons, d'un des médecins les plus distingués de notre ville, que la fièvre jaune a fait son apparition depuis la semaine dernière. Un Français, demeurant rue Dumaine, en est mort après cinq jours de maladie. Bien que ce soit le seul cas que nous ayons à signaler jusqu'à présent, nous recommandons cependant aux étrangers d'être prudens.

—Les Sauterelles, cette autre pluie d'Egypte, qui reviennent périodiquement tous les dix-sept ans et dont les nués couvrent maintenant les Etats-Unis, ne sont pas, à ce qu'il paraît, aussi innoffensives qu'on l'avait cru jusqu'à ce jour. Un journal de New-Jersey annonce que plusieurs personnes sont mortes de leur piqûre: il cite particulièrement un enfant de Newark qui, ayant été piqué au bras, par un de ces insectes, mourut au bout de quelques jours de souffrance.

Les Etats-Unis ne sont pas seuls affligés maintenant de ce fléau. La

Gazette d'Ausbourg cite une lettre de Rome qui dit que des nuées de sauterelles avaient subitement paru dans le voisinage de Polo et sur le côté-Ouest et qu'elles avaient totalement ravagé les champs. De là leurs dégats s'étaient étendus jusqu'aux plaines de la Campanie. Tous les moyens employés pour les détruire, ayant été inutiles, le Pape a ordonné des processions et des prières dans toutes les églises pour implorer contre elles la protection de Dieu.

OTAÏTI.

—Il nous est arrivé, le 21, par un navire venu d'Otahiti à Providence, des nouvelles pleines de gravité, sur l'état des affaires dans cette nouvelle possession acquise par la France dans l'Océan Pacifique. *Elles sont si graves* que nous voudrions pouvoir les révoquer en doute, mais bien qu'elles ne soient données que par une lettre particulière, les détails en sont si précis, si vraisemblables, qu'il n'y a que trop lieu de croire à leur véracité. Nous n'avons pas besoin, d'ailleurs, d'y ajouter de commentaires, car le correspondant, que l'on ne saurait supposer de partialité envers les Français auxquels il prodigue, au contraire, la calomnie et l'injure, établit suffisamment combien a été audacieuse, déloyale, l'intervention de la marine anglaise pour exciter les populations indigènes à la révolte contre l'autorité française qu'ils n'avaient pas seulement reconnue, mais dont ils avaient même imploré la protection. Voici cette correspondance de laquelle nous supprimons l'historique de la prise de possession, qui contient les mensonges et les invectives dont nous parlions tont-à-l'heure.

Tahiti 10 *février.*

" Le gouvernement avait marché régulièrement et sans opposition jusqu'ici ; mais, depuis une dixaine de jours, nous n'entendons que des bruits de guerre, et je crois que réellement nous serons ici témoins d'événemens qui pourraient bien troubler la paix de l'Europe ; car il faut que vous sachiez qu'il y a une douzaine de jours, nous avons vu arriver le vaisseau anglais *Talbot*, commandé par Sir Thompson, venant directement d'Angleterre. et la corvette française la *Boussole*. Le capitaine anglais apportait des lettres et des présens de son gouvernement pour la reine Pomaré, mais comme elle était à Moréa, il lui envoya un canot pour l'engager à se rendre près de lui. Elle n'était pas venue à Tahiti depuis que les Français en avaient pris possession et que le drapeau français avait remplacé celui de Tahiti. La reine accéda à l'invitation de sir Thompson et vint à bord du bâtiment anglais, sans toucher l'île principale, son pavillon flottant sur son canot. Elle fut reçue avec les honneurs dus à son rang, c'est-à-dire pavillon à l'avant du vaisseau anglais, et salut de vingt-un coups de canon à l'arrivée et au départ. Cette réception mécontenta on ne peut plus les Français qui protestèrent contre les actes du capitaine anglais qu'ils considéraient comme étant hostiles envers la France.

" A la demande de sir Thomas, la reine convoqua tous les habitans de Tahiti, à l'effet de savoir si c'était bien de leur consentement que les Français avaient pris possession des îles. Cette assemblée réunit dix mille individus, qui déclarèrent *unanimement* qu'ils ne voulaient nullement de la domination française, et qu'ils désiraient que la reine reprît son autorité, et fît arborer l'ancien pavillon. Cependant la reine ne le voulut pas. Néanmoins, hier soir, le pavillon français ayant été amené, le capitaine de la *Boussole* menaça de canoner la ville s'il n'était pas hissé de nouveau ; le capitaine anglais, à son tour, protesta qu'il tirerait sur les Français à leur premier coup de canon. Comme il paraît que les dépêches anglaises promettaient à la reine Pomaré protection contre toute agression étrangère, et que la reine, ainsi que les habitans, se sont retirés dans les parties les plus inaccessibles de l'île, il est difficile maintenant de savoir comment tout cela finira ; cependant, il y a probabilité que Français et Anglais se battront, car leurs forces et leur détermination sont égales."

Ces menaçantes prévisions ne s'étaient pas réalisées encore, quarante jours après leur date, car, dans une seconde lettre, du 24 mars, le même correspondant ajoutait :

" La frégate anglaise est toujours embossée en face du palais de la reine, et deux corvettes françaises sont toujours là aussi, surveillant ses mouvemens, jusqu'à l'arrivée de l'amiral Dupetit-Thouars à la recherche duquel se sont mis les autres bâtimens, et qui est attendu tous les jours. Nous aurons alors des menaces de guerre, sinon la guerre elle-même, car aucun des deux partis ne paraît disposé à céder, et l'un et l'autre ont engagé leur honneur national dans cette affaire, au point qu'ils ne peuvent en sortir sans humiliation. Si, à son arrivée, l'amiral prend ombrage de la manière dont se sont conduits les Anglais pendant son absence, sans aucun doute nous verrons la lutte s'engager ici, car l'officier John Bull est un vieux loup de mer à tête chaude, et son navire est un des meilleurs de la marine anglaise."

Nous ne pensons pas, nous, que cette seconde prophétie du correspondant se soit plus réalisée que la première. S'il y a eu danger de collision, c'était au début de la querelle, mais, si chaude que soit la tête du loup de mer anglais, elle aura eu le temps de se refroidir, pendant le long espace de temps qu'il sera demeuré sous la gueule des batteries des deux navires français.

Courrier des Etats-Unis.

VARIETES.

PAUVRE HOMME ET BRAVE HOMME.—Moneuse, ouvrier sans ouvrage, s'est fait arrêter pour avoir du pain et un abri. Il comparaissait, il y a huit jours devant le tribunal, sous la prévention de vagabondage. Interrogé par M. le président sur les personnes qui pourraient le réclamer, Moneuse indiqua un maître tâcheron de Romainville, nommé Chauvin. L'affaire fut remise, et Chauvin, assigné, se présentait aujourd'hui à la barre.

" Connaissez-vous Moneuse ? " lui demande M. le président.

Chauvin : Attendez un peu que je le regarde.

Moneuse se lève et fait un salut militaire à Chauvin, qui l'examine attentivement.—C'est-à-dire, je le connais sans le connaître, dit Chauvin. Je crois l'avoir vu une fois qu'il est venu me demander de l'ouvrage Malheureusement, je n'en avais pas dans le moment, et je lui dis : Camarade, pas possible aujourd'hui."

M. le président : C'est en sortant de chez-vous, que se trouvant sans ressources, sans asile, il s'est fait arrêter.

—Vrai ! Oh ! pauvre homme !.....Fallait donc qu'il me dit qu'il avait absolument besoin.

—Il vous a indiqué comme pouvant le réclamer.—Il a dit ça ?...Et, dites-moi, il n'a rien autre autre sur la conscience que d'être sans argent et sans travail ?—Il n'a contre lui aucun mauvais renseignement.—Eh ben, allons ! tant mieux. C'est une affaire arrangée. —Vous le réclamez. Vous lui fournirez les moyens de gagner sa vie ?—Pardi, oui....puisqu'il est brave homme, qu'il se réclame de moi, et qu'il me fait venir de Romainville pour ça. Faut pas que je perde ma journée...Autant faire une bonne action, c'est toujours ça de gagné.

Moneuse : Merci, père Chauvin.

Chauvin : Sitôt qu'on t'ouvrira la porte, tu viendras me trouver...Tu connais le chemin...

Moneuse : Oui, père Chauvin.

Chauvin : Fallait me dire que t'étais tout à fait à sec quand t'es venu me voir, je t'aurais toujours pris ; un homme de plus, un homme de moins, quand c'est un brave garçon, c'est pas ça qui ruine un maître tâcheron. Allons, à demain...

Moneuse : A demain, père Chauvin.

Chauvin : A propos, comment que tu t'appelles ?

Moneuse : Moneuse, sauf votre respect, père Chauvin.

Chauvin : Il n'y a pas d'offense... à revoir, Moneuse...

Moneuse : Père Chauvin, vous êtes le brave des *brave* hommes !

Chauvin : C'est bon, c'est bon ! v'la-t-il pas !...

Le tribunal acquitte le pauvre ouvrier. Avant de quitter l'auditoire, le père Chauvin s'approche du banc, tend la main à son nouvel ami, et lui dit : " Dors tranquille et viens de bonne heure."

—

M. Becamel est sous-lieu-tenant dans sa légion ; en sa qualité de chef, il doit donner l'exemple de la régularité du service, aussi son absence du poste a-t-elle été un sujet de scandale. Il vient aujourd'hui s'excuser devant le conseil de discpline. Le rang qu'il tient dans la hiérarchie militaire, il est loin de l'occuper dans la hiérarchie civile, et cette espèce d'anomalite a causé tous ses malheurs.

Le président.—Monsieur Becamel, pourquoi avez-vous déserté le poste lors de votre dernière garde ?

Becamel.—J'offre ma démission.

Le président.—On verra si on doit l'accepter, mais pour le moment, répondez aux questions que je vous adresse.

Bacamel.—Tous mes malheurs viennent de ce que je suis chef, si je n'étais pas chef tout cela ne serait pas arrivé. J'offre ma démission.

Le président.—Il ne s'agit pas de démission ; faites-nous savoir pourquoi vous avez quitté le poste.

Becamel.—Mais enfin prenez-vous en au grenadier numéro quatre.....Il avait ce jour-là un grand dîner, le n° 4, alors quand il m'a vu entrer au poste, il m'a dit : Lieutenant, je vous respecte, mais fais-moi le plaisir de filer à la maison et plus vite que ça, sinon.....(Hilarité).

Le président.—Vous ne deviez pas souffrir qu'un simple grenadier parlât ainsi à son supérieur et vous deviez encore moins vous laisser intimider au point de lui obéir.

Becamel.—Vous n'avez donc point compris qu'il y avait un grand dîner pour le soir même et je n'ai vu rien que de très-naturel dans cette invitation.....

Le président.—Une invitation à dîner n'est pas une excuse suffisante.

Becamel.—Ce n'est pas une invitation à dîner, il y a confusion ! il m'a invité à m'en aller ; il a ajouté : si tu ne t'en va pas je te chasse !

Le président.—Et vous, lieutenant, vous vous êtes laissé chasser du poste ?

Becamel —Non pas, je suis parti, ça fait qu'il ne m'a pas chassé.(Rires).

Le président.—Mais quel droit avait cet homme de vous commander ?

Becamel—Tiens ! parce que je suis son chef ! [On rit].

Le président.—Mais c'est au contraire une raison !....

Becamel.—Son chef...son chef de cuisine. [Longue hilarité].

Le président.—Il était de votre devoir de l'oublier au poste.

Becamel.—Parbleu je ne demanderais pas mieux, au contraire ! ça m'amuserait de le faire marronner un peu ! c'est un homme qui trouve trop salé....je lui aurais fait goûter de mes patrouilles et de mes factions pour l'habituer à la douceur [Rires]. Mais vous comprenez ma position, je ne peux pas être chef des deux côtés...s'il faut opter..je reste chef et je donne ma démission.

Le président.—A votre maître ?

Becamel.—Non pas ! à ma légion !...ma cuisine me rapporte 1,500 fr. par

an...et mes épaulettes ne me rapportent pas cela, je ne tiens pas aux honneurs ! [Rires].

Le président.—Monsieur, nous ne prononcerons pas de peine contre vous si vous vous engagez à donner votre démission.

Becamel.—Je m'y engage...Je dépose mon épée et je reprends mon tablier !...il est sans tache, Messieurs !...mon épée..mon tablier,c'est autre chose [Rire général].

UN SOUVENIR DE MOSCOU.—Une bonne femme, bien vieille, toute ridée, tremblante d'âge,de crainte et de pauvreté, est prévenue de vagabondage. A la huitaine dernière, elle avait demandé une remise pour rechercher, avait-elle dit, un monsieur bien comme il faut, qui viendrait la réclamer.

Elle se lève du banc des prévenus, et, à son teint jaune, à son cou en fanon, à la forme bizarre de son nez démesurément long, pointu et en l'air, à son regard indécis, à toute la naïveté de sa personne, vous croiriez voir se lever une de ces figures de Daumier, assemblage de formes étranges, qu'on n'oublie plus pour les avoir vues une fois.

M. le président: Il y a huit jours, vous avez demandé une remise pour faire venir une personne qui devait vous réclamer : est-elle ici ?

La prévenue: Je ne crois pas, monsieur.

—Lui avez-vous fait dire de venir ?—Je lui ai fait dire par des connaissances ; mais je ne sais pas si elles ont trouvé ce monsieur.

—Quel est ce monsieur ?

—C'est un monsieur bien comme il faut, un colonel.

—Y a-t-il longtems que vous ne l'avez vu ?

—Je ne l'ai pas vu depuis qu'il est parti pour Moscou. (en 1812.)

Le délit qu'on reproche à la pauvre vieille n'étant que trop bien établi, elle a été condamnée à trois mois de prison.

—

LES COULEURS VIVANTES.—Voici un hasard singulier et presque incroyable. Un M. Brown (Le brun) entre dans une auberge de Doncaster; une minute après, arriva un M. Black (Lenoir), et, chose étrange, ils sont presque immédiatement suivis de M. White (Leblanc), et de M. Grey (Legris). Enfin, pour couronner cette bizarre rencontre, qui voit-on paraitre ? M. Green (Levert), le chef des constables de Worsbro !

—

UNE FEUILLE DE L'AUTRE MONDE.—Où va la presse ? M. de Balzac, qui a fait sa monographie, répond avec un semblant de raison : Les journaux ne vont pas.

George Sand, qui se fait anacréontique, s'écrie dans sa *Revue Indépendante*, mais jaune : " Les journaux vont où va la feuille de rose et la feuille de papier."

Les épiciers, par contre, affirment que cela va trop au gré de leurs cornets ; les marchands de chaussures,que cela ne va pas assez au gré de leurs bottes.

Vous saurez en effet, qu'il s'agit d'une invention de fraiche date, un procédé tout neuf et qui n'a pas encore servi. Les journaux aspirent à être des fournisseurs donnés par l'abonnement. Ils envoient, sous bande, de la prose et des bottes, du style verni et des chaussons de lisière. Pour ce qui concerne le vers, l'hexamètre, l'alexandrin carré, on le marie avec des objets encore plus nobles. Libre à vous de recevoir à domicile une ode avec une demi-douzaine de faux cols, une casquette de loutre et des stances. Le temps arrivera, je le prédis, où l'on m'apportera un habillement complet avec un poëme épique.

En attendant, un peuple rival a innové avant et mieux que nous. Il parle d'un peuple de l'autre monde, d'un fragment des Etats-Unis. Sous le titre de *the Handkerchief*,il est arrivé, il y a trois jours de New-York à Paris, le numéro d'un journal grand comme une culotte et imprimé de fond en comble sur...une pièce de coton.

La facture porte :

" Avant le 13 courant, vous recevrez *the Handkerchief*, qui est un mouchoir en journal ou un journal en mouchoir. L'abonnement pour six mois est de dix dollars.

" *Nota.* Les numéros peuvent aller à la lessive."

Certes, je ne suis pas M. de Balzac, je ne suis pas George Sand, et je n'ai pas envie de le devenir, en ce que je tiens à mon sexe ; je ne suis aucun épicier, ni aucun artiste en chaussure ; mais je proclame tout haut cette nouveauté de chose sublime, excellente pour la tête sous le point de vue des idées et des rhumes de cerveau.

Avec une pareille feuille, pour peu que l'on s'occupe de politique et de littérature, on monte sa garde-robe de 363 mouchoirs par an. Si le journal arrive un jour à avoir un supplément,il peut servir à faire des chemises. Bientôt, chemises, mouchoirs, cravates, pantalons d'été tout sera imprimé. Qui sait si on ne mettra pas des redingotes sous presse ? Quant à moi, j'appelle de tous mes vœux cette ère des vêtemens chargés de phrases ; cela me ferait rire, et m'instruirait tout à la fois des choses que je ne lis pas lorsqu'elles sont sur un humble morceau de papier. Dans la rue, j'arrêterais les passans par les pans de leurs habits pour épeler la politique extérieure, les feuilletons, les cours de la Bourse. Je dirais : " Monsieur, tournez, je vous prie, que je voie où en sont les aventures du chourineur, par M. Eugène Sue ?

Où bien : " Monsieur, il y a trois fautes d'impression sur votre gilet ; je vous conseille de vous abonner à mon paletot."

N'est-ce pas que ce serait adorable ? On y est déjà à New-York. Paris y arrivera à son tour. La capitale du monde a toujours donné le ton en fait de flanelle et de la littérature.

GUÉRISON D'UN ALIÉNÉ.—Les journaux belges racontent que le sieur B[illegible] Hollandais d'origine, âgé de 30 ans, se trouvait à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, par suite d'une monomanie qui laissait peu d'espoir de le ramoner à un état normal. Il s'avisa, ces jours derniers, de grimper sur un des arbres les plus élevés du jardin. Le directeur fit placer des matelas sous l'arbre, afin d'amortir l'effet d'une chute qui paraissait immanquable. L'accident qu'on voulait prévenir arriva avant qu'on eût le temps d'exécuter les mesures de précaution. Notre insensé tomba sur les pieds et fit un bond qui n'occasionna que de légères contusions. Cette chute si périlleuse eut pour effet de rendre instantanément la raison au malade, qui, depuis, a continué à jouir de la plénitude de ses facultés *mentales*.

AVIS.

UNE DEMOISELLE bien instruite dans la musique, désire se placer comme INSTITUTRICE ou comme MÉNAGÈRE dans une famille respectable. —Pour information s'adresser à ce bureau.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES *pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise* à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère. édition. Prix, 15 sols.

EN VENTE A CE BUREAU,
LE
PETIT MANUEL
DE
L'ARCHICONFRERIE
du Très-Saint et Immaculé
CŒUR DE MARIE,
Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.
QUATRIEME EDITION EN CANADA,
AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir Messieurs les Ecclésiastiques qu'il a amené de France un assortiment d'ORNEMENTS pour Eglise qu'ils pourront voir chez J. D. BERNARD, écr., rue St.Paul, consistant en :

Chandeliers d'autel et Croix assorties, Chandeliers d'accolytes pour bancs d'œuvre et Croix.

Flambeaux et girandoles pour saluts du St. Sacrement, argentés et dorés.

Encensoirs et Navettes argentés et en argent ; Ciboires, Calices et Ostensoirs de diverses grandeurs, en argent et argent doré ; d'autres avec pieds et tiges en bronze doré et argenté.

Des Croix de procession de diverses grandeurs, argentées et rayons dorés ; des Bénitiers et Goupillons argentés, des Lampes pour églises.

Des Burettes en argent et argent doré, avec les plateaux assortis en argent ou en bronze ; des Boites aux Saintes-Huiles en argent, des Couronnes pour Ostensoirs dorées, etc., etc., etc.

Sous peu de jours un très riche assortiment de chasubles, galons or fin et brodées, des aubes en batiste avec broderies très riches, des surplis pareils des étoles pastorales riches et autres effets qui seront remis à Messieurs les Ecclésiastiques à des prix très modérés. Les envois seront faits sur la demande et désignation.

Montréal, le 23 juin 1843. F. DE MONTRAVEL.

EXERCICE TRES DEVOT
A
St. Antoine de Padoue
LE
THAUMATURGE
Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de
THOMAS CARY,
RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,
Et chez les différens Libraires de cette ville.
NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal,doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PTRE. DE L'EVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.